

RAPPORT N° 425 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 4 FEVRIER 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 27 janvier au 3 février 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins deux (2) personnes ont été grièvement blessées dans la province de Mwaro.

Le rapport déplore aussi le cas d'un (1) employé de la Mutuelle de la Fonction Publique (MFP) qui a été arbitrairement arrêté et détenu au cachot de la Police militaire en mairie de Bujumbura par le Lieutenant-colonel Melchiade Ntirampeba et celui d'un (1) militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) qui a été kidnappé en province de Bubanza.

1. Atteintes au droit à l'intégrité physique

- Dans la nuit de jeudi à vendredi 2 février 2024, vers minuit, Pascal Ndakoraniwe alias Djuma et sa femme Floride Nshimirimana ont été grièvement blessés à coups de machettes par des individus non encore identifiés dans une attaque dirigée contre leur domicile situé sur la sous-colline de Bukwavu de la colline de Kiyege, en commune de Rusaka de la province de Mwaro (centre du Burundi).

Selon le témoignage des voisins des victimes, ces bandits ont d'abord défoncé la porte de leur maison et ont ensuite pénétré à l'intérieur pour les blesser à coups de machettes. Ils sont par ailleurs repartis après avoir volé dans ce ménage des moutons et des poules.

Selon les mêmes sources, les deux victimes ont été conduites à l'hôpital de district sanitaire de Fota où elles reçoivent des soins intensifs.

SOS-Torture Burundi demande à la police de la localité d'ouvrir une enquête préliminaire pour identifier les auteurs et les traduire devant la justice.

2. Violation du droit à la liberté de mouvement : arrestation et détention arbitraire

- Depuis le 29 janvier 2024, un employé de la Mutuelle de la Fonction Publique (MFP) connu sous le nom d'Emile Nikobiri est arbitrairement détenu au cachot de la Police militaire en mairie de Bujumbura (ouest du Burundi) après avoir été arrêté le même jour à son service par le Lieutenant-colonel Melchiade Ntirampeba, aide de camp du chef adjoint de la Force de Défense Nationale du Burundi (FDNB).

Selon des témoins, Emile Nikobiri a été arrêté uniquement pour avoir osé, au cours de leur conversation, contredire le Lieutenant-colonel Melchiade Ntirampeba à propos des dysfonctionnements de la MFP, tout en lui faisant remarquer que des dysfonctionnements similaires existent aussi au sein de la FDNB, notamment des grognes des militaires relatives au retard dans le paiement de leurs soldes et indemnités.

Les mêmes sources ont précisé que le Lieutenant-colonel Melchiade Ntirampeba, se sentant blessé dans son amour propre, s'est précipité au camp de la Police militaire pour amener un pickup plein de militaires en vue de procéder à l'arrestation d'Emile Nikobiri, sans mandat du ministère public, suivie de sa détention dans un cachot militaire.

SOS-Torture Burundi déplore la détention illégale et arbitraire d'Emile Nikobiri effectuée par un militaire non investi par la loi du pouvoir d'arrestation. Il est en effet légalement inconcevable que, même en cas d'existence d'indices sérieux de culpabilité, des civils soient détenus dans des cachots militaires ou que leurs

dossiers soient déférés à l'Auditorat ou aux juridictions militaires pour des infractions qui leur seraient reprochées.

3. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Dans la nuit de dimanche 28 janvier 2024 vers 22h 30 min, Georges Nimbona alias Manyenye, chargé de la mobilisation des jeunes du parti CNL (congrès National pour la Liberté) dans la localité de Buringa de la commune de Gihanga, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi), a été kidnappé au bar « Ku Mukaratusi » sur la colline de Buringa par six hommes armés de fusils, à bord d'une voiture Toyota Spade bleue aux vitres teintées qui l'ont conduit *manu militari* vers une destination inconnue.

Selon des témoins ayant assisté impuissamment à la scène d'enlèvement, tous les ravisseurs étaient cagoulés. La population de Buringa pointe du doigt des Imbonerakure (membres de la ligue des jeunes du CNDD-FDD¹) de cette localité d'avoir participé dans l'enlèvement de Georges Nimbona parce qu'ils avaient passé toute la journée de dimanche à le surveiller, y compris au moment de sa sortie du bar « Ku Mukaratusi » où les ravisseurs l'avaient tendu un guet-apens.

SOS-Torture déplore la recrudescence d'actes d'intolérance politique dirigés contre des militants du parti CNL et s'inquiète que l'enlèvement de Georges Nimbona ne se transforme en une disparition forcée comme de nombreux cas de disparitions forcées commis dans le passé avec le même *modus operandi*, impliquant foncièrement des agents du Service National du Renseignement (SNR).

¹ Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie.



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS